

**REGLEMENT INTERIEUR
DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS VETERANS
CRC Vétérans**

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Vétérans de la région Occitanie.

Etant donné qu'il n'existe qu'un rassemblement (et non un championnat avec montées et descentes) au niveau national, il en sera de même au niveau régional.

Composition

Le CRC Vétérans est composé de 16 clubs répartis en une division unique (CRC V). Cette division est composée de 4 groupes de 4 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies.

- 13 équipes respectivement championnes de leur CDC vétérans respectif de l'année en cours
- 3 équipes supplémentaires (les vice-champions des CDC Vétérans) des Comités Départementaux ayant participé à la finale du CNC vétérans en 2018

Pour les années suivantes, ces trois équipes reviendront aux Comités Départementaux des équipes classées aux 3 premières places du CRC vétérans de l'année précédente.

Phase finale

Les 2 premiers de chaque groupe, soit 8 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur deux jours en semaine.

Les rencontres des ¼ de finale opposeront par tirage au sort préétabli un premier de groupe à un second de groupe en évitant que 2 équipes issues du même groupe ne se rencontrent (voir annexe).

Les rencontres de ½ finale se feront par tirage au sort préétabli.

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Le nombre de participants au CNC V sera celui alloué par la FFPJP.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
2 journées en semaine (1° à un match, 2° à deux matchs) en septembre selon un calendrier établi chaque année.
- Pour la phase finale
2 journées en semaine à mi-octobre
 - 1° après-midi : ¼ de finales
 - 2° matin : ½ finale
 - 2° après-midi : finale et match de classement
- Horaires :
 - Sur une journée à deux matchs, le premier débitera à 8 heures 30 et le second à une heure déterminée par le jury
 - Sur une journée à un seul match, il débitera à 14 heures.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 100,00€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus de 100 km du lieu de la finale.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 12 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m. et 15 m. de long) toutefois il pourra être accepté, à titre exceptionnel, que ces dimensions soient réduites sans être inférieure à 3 m. de large sur 12 m. de long. Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Annexes :

Tirage au sort de la phase finale à 8 équipes

- Quarts de finale :

- 1° groupe A contre 2° groupe C (Quart 1)
- 1° groupe B contre 2° groupe D (Quart 2)
- 1° groupe C contre 2° groupe B (Quart 3)
- 1° groupe D contre 2° groupe A (Quart 4)

- Demi-finales

- Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 3
- Vainqueur du Quart 2 contre vainqueur du Quart 4